

Boucle sportive de route entre forêt et canal dans la Vôge

Une randonnée proposée par Christophe Mathis

Boucle sportive au départ de l'éco-camping de la Clairière du Verbamont avec passage dans la forêt classée d'exception de la Vôge puis le long du Canal des Vosges, ainsi qu'à la ville thermale de Bains-les-Bains et à l'ancienne féculerie.



Visorando



Randonnée n°44033142

Durée :	4h	Difficulté :	Difficile
Distance :	57,87 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	499 m	Activité :	Vélo de route
Dénivelé négatif :	504 m	Commune :	Claudon (88410)
Point haut :	474 m		
Point bas :	238 m		



La Clairière
du Verbamont

Description

Départ au parking de la [clairière du Verbamont](#) ou au parking alternatif en contrebas ou en contrehaut du camping 3 places.

(D/A) Partir vers le Sud, passer le hameau d'Henricel, entrer en forêt et atteindre un carrefour à quatre directions à proximité d'un réservoir d'eau semi-enterré à main gauche.

(1) Prendre la route à gauche, passer le hameau de Planchotte, et, en lisière de forêt, tourner à droite, direction Morillon. Atteindre le carrefour suivant à l'angle du champ.

(2) Poursuivre à droite, direction Morillon, longer un étang et arriver à une patte d'oie. Obliquer à gauche, ignorer Morillon et à la suivante, tenir la gauche. Sortir de la forêt et arriver à un carrefour au hameau de Peu d'Aquet.

(3) Filer en face (D150) et descendre jusqu'à Pont-du-Bois. Traverser le village et suivre la départementale jusqu'à rejoindre le Canal des Vosges.

(4) Passer le pont sur le canal puis prendre la véloroute à gauche. Poursuivre le long du canal en direction de Fontenois-le-Château et atteindre un pont à l'entrée du village.

(5) Tourner à droite puis à gauche (Grande Rue) et emprunter la C5 à gauche, direction Darney. Passer sur un 1^{er} pont, suivre la Rue de la Libération et prendre la véloroute à droite juste après le 2^e pont, Chemin des Prés Liétard. Poursuivre sur la véloroute jusqu'au prochain hameau de Grurupt.

(6) Quitter la véloroute, traverser le canal, tourner à gauche et longer le canal à main gauche. Passer le pont sur le Coney et, à la patte d'oie qui suit, tenir la droite. Au portail de la Manufacture de Bains-les-Bains, prendre à droite et rejoindre la D434.

(7) Poursuivre à gauche, traverser le village de Bains-les-Bains tout droit, Rue Charles Levy, puis en direction de Darney (Avenue du Maquis de Grandrupt) et arriver à un rond-point.

(8) Prendre la première sortie sur la D164, direction Épinal, puis au rond-point suivant, la 5^e sortie, D434, direction Xertigny. Faire environ 1 km et

Points de passages

- D/A Parking - Clairière du Verbamont**
N 48.043744° / E 6.080012° - alt. 347 m - km 0
- 1 Carrefour à quatre directions**
N 48.025772° / E 6.079952° - alt. 405 m - km 2.18
- 2 Carrefour à l'angle d'un champ.**
N 48.023247° / E 6.106844° - alt. 456 m - km 4.32
- 3 Hameau de Peu d'Aquet**
N 47.9856° / E 6.121451° - alt. 310 m - km 8.82
- 4 - Canal de l'Est - Canal des Vosges**
N 47.958653° / E 6.129354° - alt. 245 m - km 12.09
- 5 Fontenois-le-Château - Coney (rivière) - Affluent de la Saône**
N 47.972647° / E 6.195787° - alt. 253 m - km 20.26
- 6 Hameau de Grurupt**
N 47.992547° / E 6.226826° - alt. 265 m - km 24.22
- 7 D434 - Bagnerot (cours d'eau) - Affluent du Coney**
N 47.996566° / E 6.238767° - alt. 295 m - km 25.29
- 8 D164. Passage à proximité de la - Chapelle de la Brosse (La Vôge-les-Bains)**
N 48.008161° / E 6.264184° - alt. 325 m - km 27.85
- 9 D4**
N 48.011276° / E 6.28489° - alt. 369 m - km 29.88
- 10 La Tranchée**
N 48.037095° / E 6.29931° - alt. 402 m - km 33.05
- 11 Harsault - Église Saint-Gengoult (Harsault)**
N 48.058425° / E 6.239464° - alt. 355 m - km 40.42

arriver au croisement avec la D4 à gauche.

(9) L'emprunter, direction Les Voivres, traverser le village et poursuivre sur cette route jusqu'au croisement au hameau de la Tranchée.

(10) Partir à gauche et continuer sur cette petite route tout droit. Descendre vers la Forge de Thunimont, traverser le canal et continuer tout droit sur la D44. Passer devant le Moulin Gentrey et rejoindrez la D40 à Harsault.

(11) Traverser le village tout droit, direction la Haye, puis celui de la Haye et poursuivre sur la D40 jusqu'au carrefour à proximité de Vioménil.

(12) Tourner en épingle à gauche sur la D40^D, direction Grandrupt-les-Bains. Par une belle descente en ligne droite, passer devant le Monument du Maquis de Grandrupt et continuer tout droit jusqu'à la prochaine route à droite.

(13) Suivre celle-ci (limité à 12t), Route du Hatrey, Traverser le forêt et arriver à une route transversale à la lisière.

(14) Poursuivre à droite (D164) jusqu'au croisement avec la D5^D à Hennezel (Monument aux Morts à main droite). La suivre, direction Clairey, sortir du village et atteindre une patte d'oie au niveau du panneau de sortie d'agglomération et d'un calvaire.

(15) Obliquer à droite en descente, direction Claudon et rejoindre la 1^{re} route à gauche avant le hameau de la Hutte.

(16) Prendre à gauche, traverser le pont de pierre puis passer la chapelle/école et l'arboretum et rejoindre le parking (D/A).

● **12 D40D - Église Saint-Barthélemy (Vioménil)**
N 48.088016° / E 6.183303° - alt. 437 m - km 46.2

● **13 Route du Hatrey. Proche de la source de la - Saône (rivière) - Affluent du Rhône**
N 48.066091° / E 6.175368° - alt. 450 m - km 48.82

● **14 Route transversale (D164)**
N 48.056531° / E 6.15535° - alt. 467 m - km 50.7

● **15 Patte d'oie au panneau de sortie d'agglomération**
N 48.051039° / E 6.11262° - alt. 384 m - km 54.18

● **16 Route à gauche - Arboretum de la Hutte Verbamont**
N 48.047282° / E 6.083976° - alt. 317 m - km 56.44

 **D/A Parking - Ourche (rivière) - Affluent de la Saône**
N 48.044031° / E 6.080152° - alt. 344 m - km 57.87

Informations pratiques

Boulangerie, salon de thé à Fontenoy-le-Château.

Intermarché, magasin de producteurs, café, boulangerie, pharmacie, guichet bancaire à Bains-les-Bains.

Restaurant et café à Voivres.

La féculerie musée et café.

La Haye, restaurant.

Étang des Cailloux (toilette).

A proximité

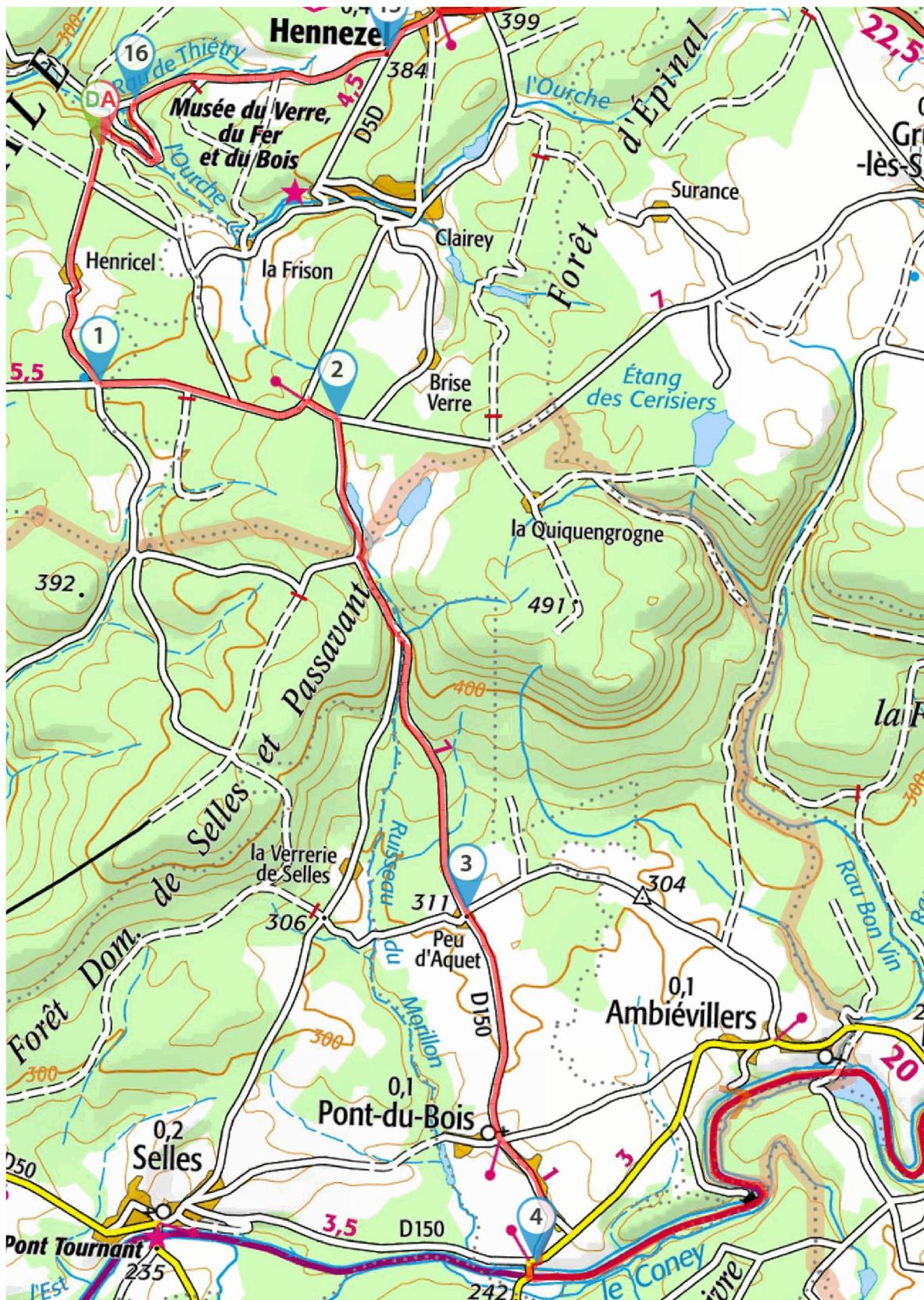
Visite de Fontenoy, Bains-les-Bains, féculerie, l'Étang Lallemand à Les Voivres.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-sportive-de-route-entre-foret-et/>

En savoir plus :

Email : leverbamont@gmail.com - Site internet : <https://www.camping-vosges-nature.com>

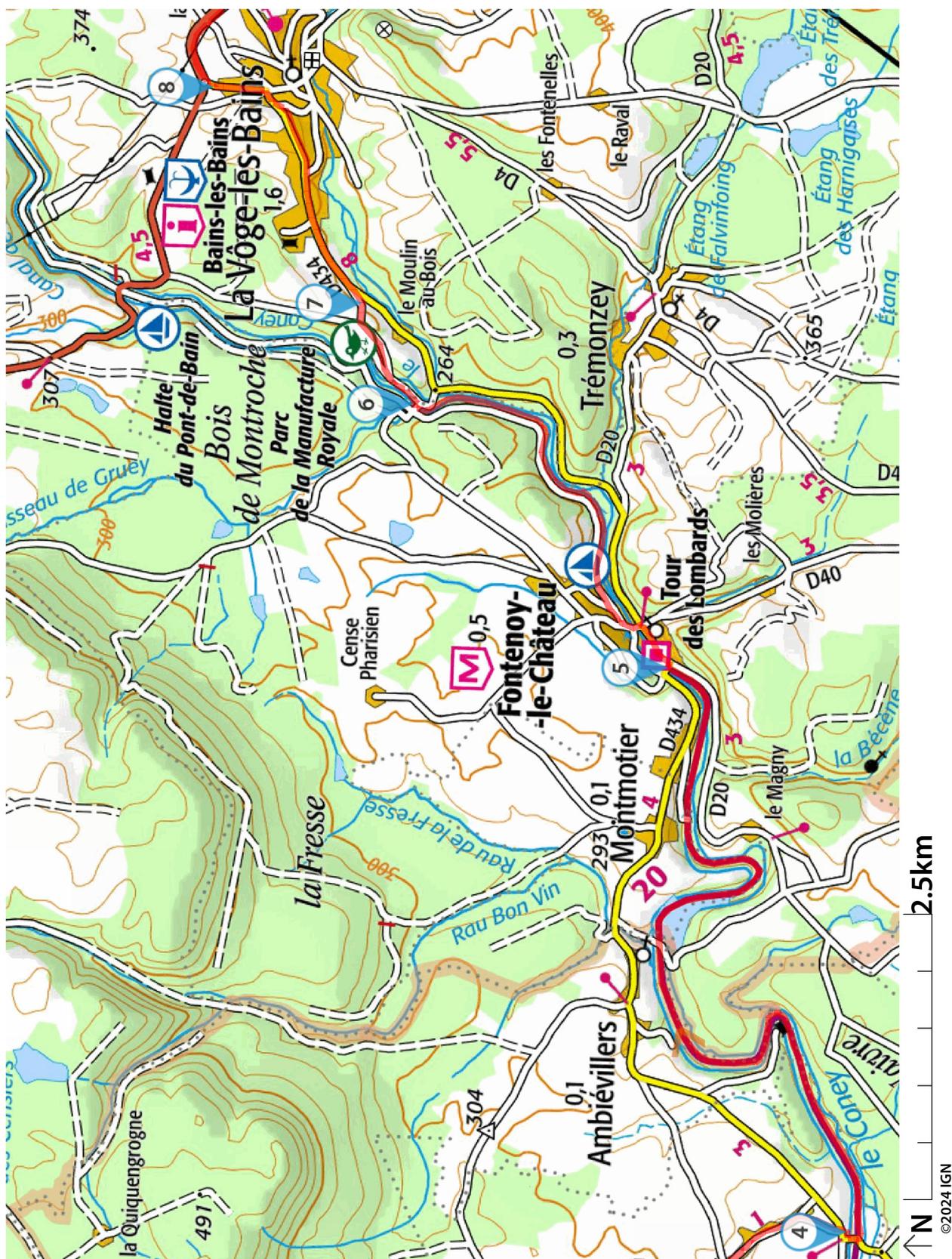
Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2024 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

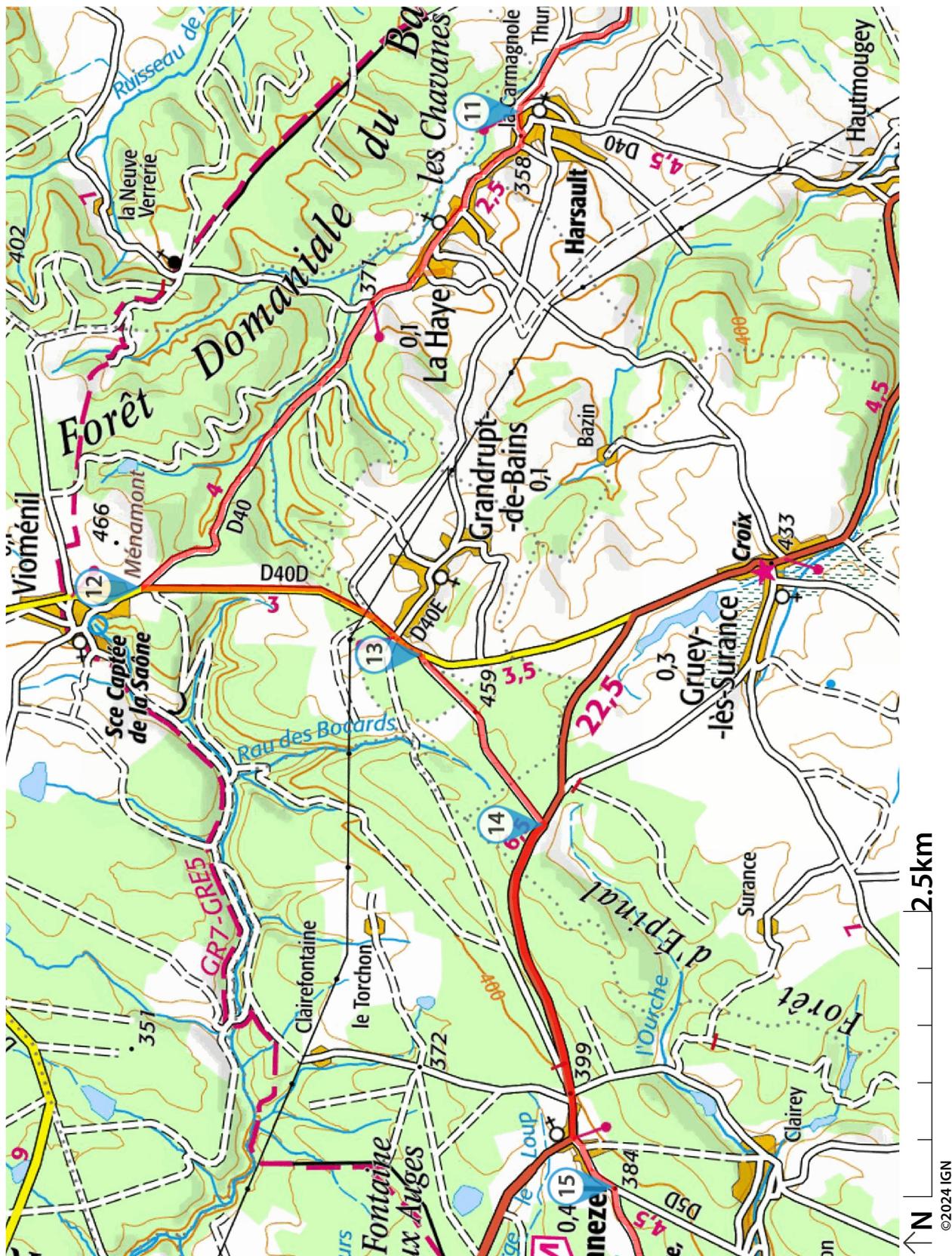
Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2024 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

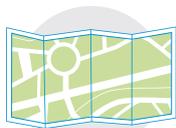
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.